



LAMY LIAISONS ACADEMIE

Conférences

Rupture unilatérale du contrat

Les précautions à prendre

Vendredi 23 mai 2025

A Paris ou en connexion à distance

De 9h00 à 12h30

Dans la vie des affaires, il est parfois nécessaire de rompre très rapidement un contrat, de manière unilatérale, sans engager une procédure judiciaire.

Comment procéder ? Quels sont les principes gouvernant la rupture unilatérale d'un contrat et les risques d'une telle rupture dans la pratique, selon que la rupture unilatérale a été ou non prévue et organisée par une clause du contrat ?

Dans le cadre du droit commun (article 1225 du Code civil, applicable aussi aux contrats d'affaires), la rupture unilatérale du contrat peut être prévue par une clause résolutoire dont la rédaction appelle des précautions. Même en l'absence d'une clause résolutoire, la rupture unilatérale peut être mise en oeuvre par voie de notification, en application de l'article 1226 du Code civil, avec un assouplissement jurisprudentiel récent (Cass com., 18 octobre 2023, n° 20-21579 FP-BR; Cass. com., 17 janvier 2024, n° 22-20785 F-D)

Avec les interventions de :

Michel HEMONNOT

Président de chambre honoraire au Tribunal de commerce de Paris

Diego de LAMMERVILLE

Avocat au Barreau de Paris, Clifford Chance

Nicolas RONTCHEVSKY

Professeur agrégé des Facultés de Droit, Avocat au Barreau de Paris
Senior Counsel, HOGAN LOVELLS

La matinée sera présidée par Nicolas RONTCHEVSKY

Programme

Avantages et risques de la rupture unilatérale, droit commun et dispositifs spécifiques (concours bancaires, baux...)

- Avantages et risques de la rupture unilatérale
- Droit commun et dispositifs spécifiques
- Rupture de relations commerciales établies
- Responsabilité contractuelle

Questions/Réponses avec la salle

Rupture en application d'une clause résolutoire (article 1225 du Code civil)

- Rédaction de la clause résolutoire : précautions à prendre, contenu, effets
- Mise en œuvre de la clause résolutoire : quand, comment et dans quelles conditions ?

Questions/Réponses avec la salle

Pause

Rupture unilatérale par voie de notification (article 1226 du Code civil)

- Le point sur l'encadrement légal
- Suppression conventionnelle : peut-on renoncer à la rupture unilatérale par voie de notification ?
- Le point sur la jurisprudence récente : la dispense de mise en demeure dans certaines circonstances

Questions/Réponses avec la salle

Contentieux et sanctions d'une rupture unilatérale abusive

- Responsabilité civile contractuelle : quelles sont les conditions requises ?
- Reprise forcée du contrat, action en référé : le regard et les pouvoirs du juge

Questions/Réponses avec la salle



Les plus pédagogiques

- *Regards croisés d'intervenants aux profils complémentaires*
- *Illustrations par des cas concrets traités par les intervenants dans leurs pratiques respectives*

Objectifs :

- *Disposer d'une maîtrise des principes gouvernant la rupture unilatérale des contrats*
- *Mesurer les avantages et risques de la rupture unilatérale d'un contrat*
- *Prendre connaissance des dernières évolutions de la jurisprudence de la Cour de cassation*

Vous êtes concernés :

- *Directeur juridique*
- *Juriste d'entreprise*
- *Avocat*
- *Notaire*
- *Expert-comptable*

Pré-requis :

- *Un bon niveau en droit des contrats/ droit des affaires est requis*

Support pédagogique :

- *Transmission des supports intervention des interventions par voie dématérialisée*